

## **Spectrum Health Care**

### **Comité permanent de la santé**

### **Étude sur les effectifs du secteur de la santé du Canada**

Spectrum Health Care est une entreprise de confiance qui fournit des services de soins à domicile en Ontario. Nous proposons des services variés dans toute la province dans le but de favoriser l'indépendance et le retour à l'autonomie des patients à domicile ayant des problèmes de santé complexes. Chaque année, nous effectuons plus de 75 000 visites hebdomadaires à domicile à plus de 25 000 patients. Une grande partie de notre travail consiste donc de nos jours à prendre soin des personnes âgées fragiles chez elles.

En effet, neuf Canadiens sur dix préfèrent recevoir des soins et rester chez eux plutôt que d'aller dans un hôpital ou un établissement de soins de longue durée. Malheureusement, parmi les personnes qui en ont le plus besoin, beaucoup n'ont pas accès aux soins à domicile en raison d'un manque criant de personnel dans ce secteur.

Comme dans bien d'autres secteurs du système de santé, le secteur des soins à domicile vit une crise des ressources humaines en santé. Spectrum se réjouit de participer à l'étude du gouvernement fédéral sur le personnel de santé du Canada. Nous remercions le gouvernement pour l'attention qu'il accorde à cette question. Depuis de nombreuses années, le secteur des soins à domicile est aux prises avec une pénurie chronique de professionnels de la santé, laquelle s'est aggravée depuis la pandémie.

Le Canada compte moins de soignants à domicile et en milieu communautaire que de bien d'autres pays. Il dépense moins d'argent pour les soins à domicile aux personnes âgées, et plus pour les soins en établissement. Les dépenses par habitant du Canada pour les soins à domicile et d'autres programmes communautaires sont inférieures à la moyenne internationale<sup>1</sup>. Or, s'il bénéficie d'un financement adéquat, le secteur des soins à domicile permet aux patients de recevoir des soins à domicile tout en soulageant la pression exercée sur d'autres établissements de soins, comme les hôpitaux.

Chez Spectrum Health Care, nous sommes heureux de pouvoir présenter trois recommandations concernant les soins à domicile, lesquelles doivent être envisagées pour venir à bout de la crise des ressources humaines à laquelle fait face le personnel de santé canadien. Bien que les mesures proposées relèvent de la compétence provinciale, elles nécessiteront une approche intergouvernementale si l'on veut parvenir à une solution évolutive et durable.

#### **1. Accélérer les processus de certification et d'octroi de la résidence pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IFE)**

En raison des départs à la retraite, de l'épuisement professionnel et des changements de carrière, le nombre d'infirmières et d'infirmiers dans le système de santé ne cesse de diminuer. Étant donné que

---

<sup>1</sup> <https://www.cdhowe.org/graphic-intelligence/canada-underinvests-community-care>

personnel de santé vieillit au même rythme que la population, la province continuera de vivre une crise des ressources humaines de santé. En 2020, l'Ontario présentait un ratio d'infirmières et d'infirmiers par habitant de 665 infirmières autorisées (IA) pour 100 000 habitants, soit le plus bas du Canada (moyenne canadienne de 814)<sup>2</sup>. Les prévisionnistes estiment que le Canada a besoin de 60 000 infirmières et infirmiers supplémentaires pour répondre aux besoins du pays en soins de santé en 2022<sup>3</sup>.

Les médecins ou le personnel infirmier formés à l'étranger qui résident actuellement au Canada représentent un moyen de résoudre le problème de pénurie de personnel. Le pays compte des dizaines de milliers de professionnels de la santé formés à l'étranger qui sont qualifiés et prêts à travailler<sup>4</sup>. Toutefois, les lourdeurs administratives et les obstacles financiers sont trop nombreux et compliquent l'obtention du permis d'exercice; les candidats se sentent découragés avant même d'aller au bout du processus défini de formation et de certification leur permettant de satisfaire aux normes professionnelles canadiennes ou provinciales.

En Ontario, des milliers d'infirmières et d'infirmiers formés à l'étranger (IFE) continuent de travailler dans divers établissements de soins de santé comme des professionnels de la santé non réglementés, c'est-à-dire comme des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), et ce en raison d'un retard dans le traitement de leurs titres de compétence leur permettant de devenir membres de l'ordre de réglementation<sup>5</sup>. Ces personnes touchent ainsi un salaire beaucoup moins élevé qu'elles ne percevraient si elles étaient infirmières. De nombreuses infirmières sont incapables d'aller jusqu'au bout du processus en raison de ces difficultés financières. De plus, les frais de scolarité et de dossier, ainsi que les deux années en moyenne nécessaires pour achever le processus d'obtention du permis, accentuent les difficultés.

Autre obstacle pour les IFE : la lenteur du traitement de la demande de résidence permanente. Même les personnes qui terminent les études nécessaires pour être réglementées par l'Ordre des infirmières et infirmiers peuvent subir des retards dans le traitement de leur demande de résidence permanente. Cette situation empêche ces personnes de travailler au Canada et retarde encore davantage l'intégration de personnel infirmier d'expérience au sein des effectifs canadiens en santé<sup>6</sup>.

#### **Nos recommandations :**

- **Faciliter l'accès aux programmes de reconnaissance des qualifications des médecins et des infirmiers et infirmières autorisés et mieux financer ces programmes.**
  - **Améliorer et accélérer le processus permettant au personnel infirmier et aux médecins formés à l'étranger d'obtenir la résidence permanente au Canada.**
- 2. Augmentation des salaires des préposés aux soins à domicile.**

Pour attirer et maintenir en poste le personnel clinique dans le secteur des soins à domicile, il est important d'offrir des salaires compétitifs et comparables à ceux du système de santé dans son

<sup>2</sup> <https://www.cihi.ca/fr/infirmieres-autorisees>

<sup>3</sup> <https://rnao.ca/news/blog/current-and-future-role-internationally-educated-nurses-iens-canada>

<sup>4</sup> <https://rnao.ca/covid19/ienaction>

<sup>5</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/rnao-blasts-move-to-bring-iens-to-work-as-psws-ucps-1.6325172>

<sup>6</sup> <https://globalnews.ca/news/8506805/internationally-educated-nurses-ready-to-work-ontario/>

ensemble. Les modèles de financement actuels ne permettent pas au secteur des soins à domicile de rémunérer ses infirmières au même niveau de salaire que celui qu'elles pourraient gagner en travaillant dans des établissements de soins. Bien que les ressources en infirmières et en PSSP soient limitées, la crise est plus grave et plus difficile à gérer en ce qui concerne les soins infirmiers, compte tenu des délais de formation plus longs.

De 2010 à 2020, l'inflation a augmenté de plus de 16 %. Les contrats salariaux de l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario (AIO) ont globalement suivi le rythme, et augmenté d'environ 15 % au cours de la même période. Pendant ce temps, les tarifs des services de soins à domicile n'ont augmenté que de 3,8 %.

Une hausse des salaires est nécessaire pour que les préposés aux soins à domicile puissent subvenir à leurs besoins, notamment au vu de la hausse de tous les coûts de la vie, comme le prix de l'essence et l'inflation globale. Cela est particulièrement vrai dans les régions rurales et reculées, où le coût des déplacements professionnels augmente, mais pas les salaires.

Le gouvernement fédéral a l'occasion d'évaluer les modèles de financement actuels et leur incidence sur la capacité des provinces et des territoires d'augmenter le salaire des préposés aux soins à domicile, afin qu'il corresponde à celui offert par les autres établissements de soins de santé.

#### **Nos recommandations :**

- **Le gouvernement fédéral veille à ce que les provinces et les territoires disposent des ressources nécessaires pour investir dans le secteur des soins à domicile, afin que les préposés des services de soins à domicile reçoivent un salaire suffisant pour attirer davantage d'infirmières et de PSSP et les maintenir en poste.**
- 3. Lancer une campagne ciblée pour promouvoir les carrières dans le secteur des soins de santé auprès des jeunes; et accroître les capacités dans le système d'enseignement postsecondaire destiné au personnel infirmier et aux PSSP.**

Il est impératif de réussir à renseigner les jeunes avant qu'ils prennent leur décision au sujet de leurs études postsecondaires. Nous pouvons les informer des différentes carrières dans le domaine des soins de santé dans le cadre d'un effort de recrutement visant à augmenter les nouveaux effectifs dans le domaine et à renforcer notre main-d'œuvre future dans le secteur des soins de santé.

Les jeunes Canadiens doivent considérer les soins de santé comme une option de carrière intéressante. À l'instar de la campagne sur les métiers spécialisés lancée récemment par le gouvernement fédéral<sup>7</sup>, nous recommandons de lancer une campagne sur le secteur des soins de santé afin de promouvoir le secteur comme « premier choix de carrière pour les jeunes ».

Dans le but d'inciter plus de jeunes Canadiens de tous horizons à faire carrière dans le domaine de la santé, il faudrait mener une campagne ciblée qui contribuerait à les informer et à les intéresser. Nous montrerons ainsi aux jeunes qu'ils peuvent aider à améliorer la vie des Canadiens en prenant soin

---

<sup>7</sup> <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/metiers-specialises.html>

d'autrui, que ce soit en travaillant au sein d'une équipe de soins de santé, dans un établissement de soins de courte durée, ou en milieu communautaire.

Une aide financière pourrait également inciter davantage de Canadiens à envisager une carrière dans le domaine des soins de santé. Cet argent les aiderait à terminer leur formation et leur certification, ou aiderait les employeurs à soutenir les jeunes qu'ils embauchent et forment.

**Nos recommandations :**

- **Lancer une campagne ciblant les étudiants du secondaire et leur fournir des renseignements sur les carrières dans le secteur des soins de santé.**
- **Offrir un soutien financier aux étudiants des programmes de soins de santé.**

L'augmentation du nombre d'infirmiers et d'infirmières au sein du personnel de santé du Canada dépend également des capacités des programmes canadiens de soins infirmiers. En Ontario, une université ne peut accepter un nombre d'étudiants supérieur à ce que permet le financement accordé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU). Il manque également de professeurs en soins infirmiers (doctorat en soins infirmiers) pouvant enseigner au niveau universitaire, ainsi que des enseignants cliniques pouvant enseigner dans les établissements de soins de santé.

**Nos recommandations :**

- **Augmenter le financement accordé aux collèges et universités qui offrent une formation en soins infirmiers et en PSSP.**
- **Augmenter les capacités des établissements de pratique clinique et le nombre d'enseignants cliniques afin de garantir la formation des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.**

Chez Spectrum, nous savons que le coût des soins à domicile est le moins élevé de tous les traitements du système de santé. Les Canadiens veulent vieillir et être soignés à la maison, et ils ont besoin que les investissements soient adéquats et leurs considérations prises en compte. Nous sommes heureux d'avoir pu présenter nos recommandations au Comité permanent de la santé et de contribuer à sa vaste étude sur les effectifs du secteur de la santé au Canada.